



COMITE SYNDICAL
Jeudi 25 novembre 2021 à 9h30
à Sommières

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS

1. Election de deux Vice-présidents
2. Election d'un membre du bureau
3. Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres
4. Désignation des délégués et représentants de l'EPTB
5. Indemnités Président et Vice-présidents

QUESTIONS DIVERSES



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

CONDENSE DES DELIBERATIONS PRISES EN COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 25 novembre 2021 à 9h30
Salle polyvalente - Sommières

Le 25 novembre 2021, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Pierre MARTINEZ ;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL ENVOYE LE 17 NOVEMBRE 2021 :

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Conseillers Départementaux titulaires de l'Hérault			
- Jérôme BOISSON <i>Conseiller Départemental de l'Hérault</i>			X (procuration à V.MICHEL)
- Yvon PELLET <i>Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault, Maire de Saint Genès des Mourgues</i>		X	
- Patricia MOULLIN-TRAFFORT <i>Conseillère Départementale de l'Hérault</i>		X	
- Paulette GOUGEON <i>Conseillère Départementale de l'Hérault</i>			X
Conseillers Départementaux suppléants de l'Hérault			
- Claudine VASSAS MEJRI <i>Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Hérault – Maire de Castries</i>		X	
- Cyril MEUNIER <i>Conseiller Départemental de l'Hérault - Maire de Lattes</i>		X	
- Christophe MORGO <i>Vice-président du Conseil Départemental de l'Hérault – Maire de Villeveyrac</i>		X	
- Jérôme LOPEZ <i>Conseiller Départemental de l'Hérault, Maire de St Mathieu de Trévières</i>			X

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Luc VILLARET – Titulaire (St Roman de Codières) - Richard LEPROVOST – Suppléant (Sumène)	X	X	
CA Alès			
- Andrée ROUX – Titulaire (St Jean de Serres) - Eric TORREILLES – Suppléant (Lézan)		X	X (procuration à P.MARTINEZ)
CC Piémont Cévenol			
- Jacques DAUTHEVILLE – Titulaire (Conqueyrac) - Laurent GAUBIAC – Suppléant (Brouzet les Quissac)	X	X	
- Serge CATHALA – Titulaire (Quissac) - Gilles TRINQUIER – Suppléant (Aigremont)		X	X (procuration à JM CASTELLVI)
- Jean-Marie CASTELLVI – Titulaire (Logrian Florian) - Jean-Baptiste POUGNET – Suppléant (Sardan)	X	X	
- Fabien CRUVEILLER – Titulaire (Cardet) - Guy JAHANT - Suppléant (Liouc)		X	X (procuration à J. DAUTHEVILLE)
CCP de Lunel			
- Véronique MICHEL – Titulaire (Lunel) - Stéphane DALLE – Suppléant (Lunel)	X	X	
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - Gérard ESPINOSA – Suppléant (Saussines)		X X	
- David JEANJEAN – Titulaire (St Sériès) - Dominique LONVIS – Suppléante (Entre-Vignes)	X		X
- Jean-Pierre NAVAS – Titulaire (Villetelle) - Jean-Marc PUBELLIER – Suppléant (Galargues)	X	X	
- Julie CROIN – Titulaire (Marsillargues) - Florian TEMPIER – Suppléant (Marsillargues)	X		X
CA Pays de l'Or			
- Jean-Paul HUOT – Titulaire (La Grande Motte) - Sonia MARGUERY – Suppléante (La Grande Motte)	X	X	
CCP de Sommières			
- Pierre MARTINEZ – Titulaire (Sommières) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanès 30)	X	X	
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alex DUMAS – Suppléant (Calvisson)		X	X (procuration à P.MARTINEZ)
- Sonia AUBRY – Titulaire (Cannes et Clairan) - Alain DARTHENUCCQ – Suppléant (Lecques)	X	X	

CC Grand Pic Saint Loup			
- Jean-Claude ARMAND – Titulaire (St Jean de Cornies)	X		
- Jean-Michel PECOUL – Suppléant (St Hilaire de Beauvoir)		X	
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Sainte Croix de Quintillargues)	X		
- Geneviève CASTANIE – Suppléante (Fontanès)		X	
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Freddy CERDA – Titulaire (Gallargues le Montueux)	X		
- Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)		X	
CC Terre de Camargue			
- Thierry FELINE - Titulaire (St Laurent d'Aigouze)			X (procuration à R.VIANET)
- Pascale BOUILLEVAUX-BREARD– Suppléante (Le Grau du Roi)		X	
- Régis VIANET– Titulaire (Aigues Mortes)	X		
- Christine DUCHANGE – Suppléante (Aigues Mortes)		X	
CC Petite Camargue			
- André MEGIAS – Titulaire (Aimargues)	X		
- Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)		X	

25/11/2021 DELIBERATION N°2021/05/N°01

Objet : Election de deux Vice-présidents

Vu les articles L5211-2 et suivants du CGCT,

Vu l'article 12-4 des statuts de l'EPTB Vidourle,

Considérant que tous les membres de l'EPTB ont procédé à la désignation de leurs délégués, conformément aux statuts,

Considérant que les élus désignés par les EPCI et le Département de l'Hérault ont été convoqués dans les délais,

Considérant que les statuts prévoient que l'élection des 5 Vice-présidents a lieu à la majorité absolue au premier et au deuxième tour, et à la majorité relative au 3^{ème} tour,

Considérant que les statuts prévoient que 4 Vice-présidents à minima sont issus des EPCI (cf. article 12.3),

Considérant que par délibération 2021/04/02 du 23 septembre 2021, 5 vice-présidents ont été élus,

Considérant que 2 vice-présidents M. VILLARET Luc et M. FELINE Thierry ont transmis leur démission de cette fonction.

Considérant que le président de séance a lancé un appel à candidatures et que Véronique MICHEL et Julie CROIN, déléguées de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, ont été candidates,

Le Comité Syndical a procédé à l'élection à l'unanimité de deux vice-présidentes Madame Véronique MICHEL et Madame Julie CROIN, déléguées de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

25/11/2021 DELIBERATION N°2021/05/N°02

Objet : Election de deux membres du bureau

Vu les articles L5211-2 et suivants du CGCT,

Vu l'article 12-5 des statuts de l'EPTB Vidourle qui précise que le bureau est composé du Président, des 5 Vice-présidents et de 5 délégués élus par le comité syndical en son sein,

Considérant que tous les membres de l'EPTB ont procédé à la désignation de leurs délégués, conformément aux statuts,

Considérant que les élus désignés par les EPCI et le Département de l'Hérault ont été convoqués dans les délais,

Considérant que les statuts prévoient que l'élection des membres du bureau a lieu à la majorité absolue au premier et au deuxième tour, et à la majorité relative au 3^{ème} tour,

Considérant que par délibération 2021 04 03 du 23 septembre 2021, 5 membres du bureau ont été élus,

Considérant que deux membres du bureau M. CASTELLVI Jean-Marie et Mme AUBRY Sonia ont transmis leur démission de cette fonction

Considérant que le président de séance a lancé un appel à candidatures et que Thierry FELINE de la Communauté de communes de Terre de Camargue et Jean-Pierre NAVAS de la Communauté de communes du Pays de Lunel, ont été candidats,

Le Comité Syndical a procédé à l'élection à l'unanimité de deux membres du bureau : Monsieur Thierry FELINE de la Communauté de communes de Terre de Camargue et Monsieur Jean-Pierre NAVAS de la Communauté de communes du Pays de Lunel.

Objet : Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'article L2121-22 du CGCT,

Vu l'article L2122-18 du CGCT qui précise que le Président de l'EPTB Vidourle est Président de droit de la CAO, et qu'il peut désigner un suppléant par arrêté, suppléant qui ne peut être désigné parmi les membres de la CAO,

Vu l'article L 1411-5 du CGCT qui indique que « La commission est composée : Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste »

Vu que l'EPTB Vidourle comprend des membres de plus de 3500 habitants,

Vu que seuls les délégués titulaires peuvent être membres et que les suppléants ne sont pas suppléants d'un membre titulaire défini mais suppléant d'une liste,

Considérant que par délibération 2021 04 04 du 23 septembre 2021, 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus,

Considérant qu'un titulaire, M. Castellvi Jean-Marie a transmis sa démission de cette fonction,

Le nombre de postes à pourvoir est le suivant :

- 1 poste de titulaire

Une candidature pour ce poste est demandée

Modalités d'élection des membres de la CAO

- A la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Au scrutin de liste
- Au scrutin secret sauf accord unanime contraire (art L2121.21 CGCT)

Président de droit : Pierre MARTINEZ

Président délégué sur décision du Président : Marc LARROQUE

Considérant que le président de séance a lancé un appel à candidatures et que Julie CROIN de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, a été candidate,

Le Comité Syndical a procédé à l'élection à l'unanimité d'un membre de la CAO : Madame Julie CROIN de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Objet : Désignation des délégués et représentants de l'EPTB

L'EPTB Vidourle adhère et participe à différents organismes nationaux ou locaux.

Après le renouvellement de membres de la gouvernance, le Comité Syndical délibère et désigne ses délégués pour les organismes ci-dessous :

ORGANISMES	Représentants
Bureau ANEB (2 titulaires et 2 suppléants)	Titulaire : Pierre MARTINEZ Titulaire : Jean-Claude ARMAND Suppléant : Jacques DAUTHEVILLE Suppléant : Véronique MICHEL
CNAS (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Jean-Marie CASTELLVI Suppléant : Freddy CERDA
Comité de rivière (3 représentants)	Représentant : Sonia AUBRY Représentant : Jacques DAUTHEVILLE Représentant : Jean-Claude ARMAND
COFIL Natura 2000 (1 représentant)	Représentant : André MEGIAS
ORGANISMES	Représentants
SAGE Camargue Gardoise - CLE (1 représentant)	Représentant : Sonia AUBRY
SAGE du Vistre - CLE (1 représentant)	Représentant : Freddy CERDA
PETR / GAL (1 représentant)	Représentant : Freddy CERDA
Comité de bassin SYMBO étang de l'Or (1 représentant)	Représentant : Jean-Paul HUOT
France Dignes (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Véronique MICHEL Suppléant : André MEGIAS

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident de valider ces désignations.

Objet : Indemnités Président et Vice-présidents

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24.1,

Vu l'article L2123-17 du CGCT qui pose pour principe la gratuité des fonctions d'élu local et prévoit expressément un régime dérogatoire pour des fonctions exécutives,

Considérant que l'article 12-4 des statuts de l'EPTB voté le 22 mars 2019 prévoit l'élection d'un Président et de cinq Vice-Présidents,

Considérant que ces mêmes statuts comptabilisent une population totale du bassin élargi de 120 212 habitants,

Considérant que l'article R5723-1 détermine un barème d'indemnités en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et que ce barème varie selon la nature du mandat et la population de la collectivité,

Considérant qu'au titre du cumul des mandats un élu ne peut percevoir plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà de ce seuil ses indemnités seront écartées.

Les indemnités de fonctions seront les suivantes :

- pour le Président : taux de 17,72 % de l'indice terminal de la fonction publique soit un montant aujourd'hui de 689.20 € brut mensuel,
- pour les Vice-présidents : taux de 8,86% de l'indice terminal de la fonction publique soit un montant aujourd'hui de 344.60 € brut mensuel.

Conformément à la législation en vigueur toutes les charges qui se rapportent seront déduites du montant de l'indemnité brute.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Annexe : tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées

FONCTIONS	PRENOM / NOM	POURCENTAGE DE L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
PRESIDENT	Pierre MARTINEZ	17,72%
VICE-PRESIDENT	Jacques DAUTHEVILLE	8,86%
VICE-PRESIDENT	André MEGIAS	8,86%
VICE-PRESIDENT	Freddy CERDA	8,86%
VICE-PRESIDENT	Véronique MICHEL	8,86%
VICE-PRESIDENT	Julie CROIN	8,86%

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement avec 3 abstentions de Florian TEMPIER (CCP de Lunel), Jean-Pierre NAVAS (CCP de Lunel) et Dominique LONVIS (CCP de Lunel) et décident de valider les indemnités de fonction proposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Pierre MARTINEZ.